

Zone 1 (Centre et Faubourg)

- Chaussée de Bruxelles, du n°62 au n°70a, du n°125 au n°137, du n°155 au n°173, du n°168 au n°310
- Rue Théophile Delbar entre la chaussée de Bruxelles et la rue François Libert
- Rue de la Station, sur le parking communal jouxtant l'église Saint-Joseph derrière l'ancien bâtiment de la cure
- Rue René Dewit entre la chaussée de Bruxelles et la rue François Libert
- Rue Michel Verbeek entre la chaussée de Bruxelles et l'avenue de l'Ange

Zone 2 (Centre II)

- Rue François Libert, sur le parking communal situé à côté et derrière l'académie de musique

Zone 3 (Joli-Bois)

- Place Emile Vandervelde, sur le parking communal
- Chaussée de Bruxelles, du n°488 au n°732
- Chaussée de Tervuren, du n°36 au n°60

Zone 4 (Chenois)

- Rue Emile Dury, du n°2 au n°50
- Rue Bruyère Saint-Jean, dans la partie comprise entre la rue Emile Dury et l'avenue Capouillet ;
- Rue Gouttier, dans la partie comprise entre la rue Emile Dury et l'avenue Capouillet
- Rue de la Station (côté gare), du n°129 au n°139a